

Chimie organique TP - partie Législation sur les chimiques

Sans support de cours :

Connaitre les définitions de tous les dangers et leurs seuils ainsi que les éléments qui permettent de vérifier ceci sur l'étiquette.

Connaitre les définitions de VME-VLE, LIE-LES, point d'éclair

Avec support de cours : utiliser les notions pour une situation de laboratoire

1) Eléments composant l'étiquette des produits chimique commerciaux

- A) Identification du produit/mélange :
 - Nom du produit ou composition du mélange
 - Pureté/concentration
- B) Identification du fournisseur
 - Nom, adresse et n° téléphone
- C) Information sur les dangers
 - Pictogramme
 - Mention d'avertissement : Danger ou Attention
 - Mention de danger : phrase décrivant le danger
- D) Mesures de prévention ou d'urgence
 - n° téléphone d'urgence – 145
 - Conseils de prudence : phrase décrivant une attitude à avoir

2) Liste et définition des classes de propriétés physiques dangereuses (Règlement UE-CLP)

- Explosible : connaitre et appliquer la méthode de détermination : structure présente puis calcul du bilan d'oxygène
- comburant, : définition
- Inflammables : seuils entre catégories, pictogramme, mention d'avertissement :
 - o Cat. 1 Pt éclair < 23°C, Eb. < 35°C - inflammable - danger
 - o Cat. 2 Pt éclair < 23°C, Eb. > 35°C - inflammable - danger
 - o Cat. 3 Pt éclair < 60°C - inflammable - attention
 - o Combustible Pt éclair < 93°C (ni pictogramme ni mention d'avertissement)

3) Liste et définition des propriétés dangereuses pour la santé

(Règlement UE-CLP)

- : toxique aigu, corrosif et irritant, toxiques chroniques, sensibilisant, cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction.
- Toxiques aigus (oral) : seuils entre les catégories et pictogrammes associés :
 - o Cat.1 : DL_{50} (oral) ≤ 5 mg/kg - tête de mort - danger
 - o Cat.2 : DL_{50} (oral) ≤ 50 mg/kg - tête de mort - danger
 - o Cat.3 : DL_{50} (oral) ≤ 300 mg/kg - tête de mort - attention
 - o Cat.4 : DL_{50} (oral) $\leq 2'000$ mg/kg - point d'exclamation - attention
- Corrosifs : Action destructrice des tissus :
 - o cat. 1a < 3 minutes - corrosif - danger
 - o cat. 1b > 3 min < 1 heures - corrosif - danger
 - o cat. 1c < 4 heures - corrosif - dangerApparition d'érythème :
 - o cat. 2 = irritant - point d'exclamation - attention
- Cancérigène, Mutagène et/ou Toxique pour la reproduction. Critères entre catégories et pictogrammes associés :
 - o Cat. 1a : avéré sur l'homme - corps radiant - danger
 - o Cat. 1b : avéré sur l'animal - corps radiant - danger
 - o Cat. 2 : suspecté - point d'exclamation - attention

4) Seuils de concentration pour qu'un:

- Corrosif passe comme irritant - 5% - puis plus indiqué - 1%
- CMR ne soit plus indiqué - 0.1%
- Toxique aigu passe comme nocif puis plus indiqué selon rapport de dilution directement appliqué à la DL_{50}

5) Définitions particulières

- o LIE & LSE
- o VME & VLE, passer de ppm en mg/m³
- o P. Eclair

6) Fiche de données de sécurité

- Obtenir la fiche
- Comprendre et interpréter l'information pour mon propre besoin (utilisation, stockage, ma propre protection).

7) L'étiquetage de mes propres produits

- Données minimales : nom de la substance, nom du fabricant, date
- Addition des pictogrammes pour les substances des groupes 1 ou 2
- Tenir compte de la dilution – suppression du pictogramme

8) Le choix du bon gant de protection

- Sélectionner un gant jetable
- Sélectionner un gant réutilisable

9) Stockage des produits de manière à séparer les incompatibles

- Etre capable de ranger les chimiques de manière sûre et légale (éviter les incompatibilités, dans les bons endroits et mettre les dispositifs organisationnels légaux).